



## Jugement nul et non avenu

Par **cece1983**, le **15/05/2017** à **19:33**

Bonjour,

J'ai un jugement du tribunal qui date d'avril 2008, j'ai été signifié par un huissier en octobre 2009 soit 18 mois plus tard! Avant le jugement jusqu'à la signification une société de recouvrement a continué de prélever sur mon compte la mensualité, puis je quand même dire que le jugement est nul et non avenu du fait qu'il aurait dû l'être signifié dans les 6 mois? Car paraît-il que comme les mensualités ont été payées l'exécution était volontaire de ma part donc pas obligé d'être signifié dans les 6 mois !

Merci

Par **Visiteur**, le **15/05/2017** à **22:27**

Bonsoir,

Une lecture que je vous conseille

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/sanction-respect-delai-legal-signification-17500.htm>